

Dernière mise à jour le 18 janvier 2017

Plafonds de ressources aide juridictionnelle 2017

Une publication de la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), du 16 janvier 2017, nous confirme les taux de prise en charge selon les ressources du foyer. ...

Sommaire

- Conditions de ressources et taux de prise en charge
- Aucune condition de ressources
- Taux de prise en charge selon les ressources

Une publication de la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), du 16 janvier 2017, nous confirme les taux de prise en charge selon les ressources du foyer.

Conditions de ressources et taux de prise en charge

Pour bénéficier de l'aide juridictionnelle, les ressources mensuelles (moyenne des ressources de l'année civile précédente) doivent être inférieures à un certain plafond.

Selon les ressources, le taux de prise en charge varie alors

Les ressources prises en compte sont :

- Celles du demandeur ;
- Celles du conjoint, s'il a ses propres revenus
- Et, le cas échéant, celles des autres personnes vivant dans le foyer même à charge (salaires des enfants, pension d'un parent...).

D'autres éléments (biens immobiliers par exemple) peuvent être pris en compte.

Aucune condition de ressources

Aucune déclaration de ressources n'est à remplir si la personne :

- Bénéficie de l'ASPA ;
- Bénéficie du RSA socle ;
- Bénéficie de l'ATA ;
- Est victime d'un crime particulière grave (actes de torture et de barbarie, viol...).

Mise à jour le 01.01.2017- Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de la justice

Taux de prise en charge selon les ressources

Personnes à charge	Ressources mensuelles maximales	Prise en charge
Aucune	Inférieurs ou égales à 1.007 €	100%
	Entre 1.008 € et 1.190 €	55%
	Entre 1.191 € et 1.510 €	25%
1 personne	Inférieurs ou égales à 1.188 €	100%
	Entre 1.189 € et 1.372 €	55%
	Entre 1.373 € et 1.692 €	25%
2 personnes	Inférieurs ou égales à 1.370 €	100%
	Entre 1.371 € et 1.553 €	55%
	Entre 1.554 € et 1.873 €	25%
3 personnes	Inférieures ou égales à 1.484 €	100%
	Entre 1.485 € et 1.667 €	55%
	Entre 1.668 € et 1.987 €	25%
4 personnes	Inférieures ou égales à 1.599 €	100%
	Entre 1.600 € et 1.782 €	55%
	Entre 1.783 € et 2.102 €	25%